

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME
NOUVELLE-AQUITAINE



LA COURONNE

Dimanche 04 Juin 2023

Championnat Régional VTT

1er départ à 09h50, course élite à 13h30

Toutes les infos sur coc-cyclisme.clubeo.com

et sur



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

MASSI
OPEN
2023 XC



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

LA
COURONNE
CHARENTE



CF
Compagnie
Fiduciaire

DECATHLON
LA COURONNE

ŠKODA



group
Péridcaud
AUTOMOBILES
www.pericaud.com



Entreprise SABATIER
Recyclage & Récupération



MONDOVÉLO / ATOUT CYCLES

132 Boulevard de Bretagne
16 000 ANGOULÈME

RÈGLEMENT VTT

Championnat Nouvelle Aquitaine CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE SAISON 2023

SOMMAIRE

1. DEFINITION
2. PARTICIPATION
3. CATEGORIES D'AGE
4. PREMIERS SECOURS
5. ENGAGEMENTS
6. PARCOURS
7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE
8. MATERIEL
9. EQUIPEMENT
10. CLASSEMENTS
11. TITRES ET RECOMPENSES
12. PENALITES
13. RECLAMATIONS

1. DEFINITION

Le Comité Nouvelle Aquitaine met en compétition le Championnat Nouvelle Aquitaine VTT XCO. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course (parcours, sécurité) est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve et la CRVTT (Commission Régionale VTT). La CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement du championnat d'Aquitaine VTT XCO. Pour tout point non traité par cette présente convention, se référer au règlement national.

2. PARTICIPATIONS

Le championnat Nouvelle Aquitaine VTT XCO est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC. Sauf mention sur la licence, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs signée par les parents est obligatoire. Seuls les licenciés de la FFC de la région Nouvelle Aquitaine inscrits suivant les procédures d'engagement publiées seront classés au championnat.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

U17 - Cadets et cadettes 15 à 16 ans

U 19 - Juniors hommes et dames 17 à 18 ans

U23 - Espoirs hommes 19 à 22 ans

Hommes 23 à 29 ans

U 23 - Espoirs Dames 19 à 22 ans

Dames 23 ans et plus

Masters 35 : 35 à 39 ans

Masters 40 : 40 à 49 ans

Masters 50 : 50 ans et plus

3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3 Les coureurs Masters sont autorisés à courir dans la catégorie Homme. Ils devront déclarer à l'acte de l'inscription dans quelle catégorie ils choisissent de disputer les Championnats d'Aquitaine.

Important : l'épreuve Massi de La Couronne étant support du championnat 2023, les coureurs des catégories Master 35 et Master 40 devront participer à la course Elite (ou course 1) afin de pouvoir prétendre au titre de champion NoAq 2023 de leurs catégories respectives. La course 2 ne récompensera que les Masters 50, Espoirs Dames, Dames et Juniors H

4. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation.

Pour chaque épreuve, l'organisateur doit mettre en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des véhicules doivent être disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées et être rendues accessibles aux véhicules de secours.

En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

5. ENGAGEMENTS

Les modalités d'inscription sont disponibles sur la page : <http://www.openxchallenge.com/>.

Le montant des engagements est laissé au libre choix de l'organisateur.

Les engagements devront se faire via internet, 4 jours francs avant le jour de l'épreuve dûment réglé.

6. PARCOURS

Les parcours doivent présenter une variété de terrain propre à mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

6.1 Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum
<i>Cadets, Juniors Dames</i>	<i>0h50</i>	<i>1h00</i>
<i>Juniors Hommes, M50, Espoirs Dames, Dames</i>	<i>1h00</i>	<i>1h15</i>
<i>Espoirs, Hommes, M35, M40</i>	<i>1h30</i>	<i>1h45</i>

Le collège des commissaires peut décider de réduire le nombre de tours en fonction des conditions climatiques ou en cas de force majeure.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et recouper la ligne sous peine de déclassement.

Départ

Les concurrents sont invités à se positionner selon l'ordre donné par les commissaires et sont placés sur la grille de départ selon leur notoriété, puis dans l'ordre des classements provisoires de la Coupe d'Aquitaine VTT XC (de l'année précédente pour la 1ère manche). Chaque participant doit être identifié au moyen d'une plaque de guidon qui doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

Arrivée

Une zone d'arrivée doit être matérialisée. Un cône d'arrivée peut être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.



Assistance technique

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou technique, hors zone d'assistance technique matérialisée par l'organisateur (début de zone, fin de zone), sera disqualifié. Tout changement de matériel est autorisé, sauf le cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

Ravitaillement

Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé qu'au sein de la zone technique. Si les conditions climatiques l'imposent, le jury se réserve le droit de modifier les conditions de ravitaillement.

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite. Aucun suiveur n'est autorisé. Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifie tout ou partie des pointages ainsi réalisés. Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves. Elles peuvent s'effectuer uniquement durant les plages horaires déterminées par l'organisateur. Après l'arrivée du premier d'une catégorie, tous les concurrents doublés de la même catégorie sont arrêtés sur la ligne d'arrivée. Ces concurrents sont classés « à x tour ». Ne sont classés « à x tour » que les concurrents qui franchissent la ligne à la fin de leur avant dernier tour.

8. MATERIELS

Les vélos admis dans les épreuves de cross-country doivent répondre aux normes UCI en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Tout changement de vélo est interdit pendant l'épreuve.

9. EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Les participants doivent obligatoirement porter leur maillot officiel de club ou de team (team officiel FFC). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas ces dispositions ne sera pas classé à l'épreuve.

10. CLASSEMENT

Les classements sont établis par catégorie selon l'ordre d'arrivée sur la ligne et après officialisation par le président du jury des arbitres. Les coureurs n'ayant pas parcouru le nombre total de tours (doublés, abandons) sont classés en fonction de leur nombre de tours réels effectués, et de leur position respective à la fin de leur dernier tour complet. Tous les concurrents qui abandonnent doivent le signaler à la table de chronométrage.

A l'issue de l'épreuve, sont établis un classement pour chaque catégorie.

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage..

A l'issue de l'épreuve, les organisateurs devront faire parvenir dans les plus brefs délais les résultats au Comité Régional sous format informatique. Ce dernier le mettra en ligne sur le site du comité Nouvelle Aquitaine.

Sur la feuille de résultat de l'épreuve les organisateurs doivent faire paraître le n° de licence FFC et le club afin de faciliter le traitement du classement général.

11. TITRES ET RECOMPENSES

Le titre de champion régional n'est pas attribué si une catégorie comporte moins de 5 concurrents pour les garçons et hommes, et moins de 3 concurrentes dans les catégories Dames.

11 titres de champions seront potentiellement décernés à l'issue du championnat.

- *Champion Nouvelle Aquitaine Sénior
- *Champion Nouvelle Aquitaine U 23 Espoirs Homme (si vainqueur scratch => pas de double titre)
- *Champion Nouvelle Aquitaine Masters 35
- *Champion Nouvelle Aquitaine Masters 40
- *Champion Nouvelle Aquitaine Masters 50 et plus
- *Champion Nouvelle Aquitaine U 19 Juniors Homme
- *Championne Nouvelle Aquitaine U 23 Espoirs Dames
- *Championne Nouvelle Aquitaine Dames
- *Championne Nouvelle Aquitaine U 19 Juniors Dame
- *Champion Nouvelle Aquitaine U 17 Cadets
- *Championne d'Aquitaine U 17 Cadettes

La participation au protocole à l'issue de chacune des épreuves est obligatoire pour les récompensés. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

12. PENALITES

- *Changement de roue ou de vélo entre concurrents : mise hors course.
- * Assistance technique ou matériel extérieurs à la zone technique : mise hors course.
- * Aide ou assistance délibérée entre concurrents : mise hors course.
- * Absence à l'occasion d'un contrôle: mise hors course.
- * Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- * Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : rétrogradation en place.
- * Non-respect du parcours : mise hors course.
- * Non-respect de sa ligne de départ : Réintégration en dernière ligne
- * Non port du casque : refus du départ.
- * Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- * Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course.
- * Non ramassage de déchets en zone technique par un assistant : mise hors course

13. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 30 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées par écrit dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires